

3009

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DES PROGRAMMES/PROJETS (CLEP)

**Titre du document :** Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts au Sénégal- PACEV

Date de la réunion : 16 Juin 2015

Lieu : PNUD

Président : Mathieu Ciowela, Directeur Pays PNUD

Présentateur : Amadou Lamine Diagne, Directeur DFVP

Rapporteur : Alioune B. KAERE, PNUD

Participants : Voir Liste en annexe

*Arreste Seye  
Par S. K. Diagne*



## I. OUVERTURE DE LA REUNION

Dans son allocution d'ouverture, M. Ciowela s'est félicité de la présence importante des partenaires aux projets. Il a rappelé l'objectif principal de la réunion, qui était de passer en revue le document de projet soumis à l'examen du CLEP, d'évaluer la pertinence de celui-ci, sa cohérence avec les politiques publiques, y compris les politiques environnementales, ainsi que les orientations stratégiques du PNUD.

A sa suite, M. Amadou Lamine Diagne, Directeur des Financements Verts et des Partenariats (DFVP) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), a souligné l'importance que le Ministère accorde à ce projet. Il a rappelé tenu à saluer la forte mobilisation et l'accompagnement au niveau du PNUD dans l'élaboration du document de projet présenté.

M. Pape Mactar Ndiaye, représentant de la Direction de l'Investissement du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), a également adressé ses remerciements aux parties prenantes au CLEP qui, selon lui, représente la dernière étape avant le lancement effectif de la mise en œuvre du projet. Il a également rappelé que c'est une occasion d'analyser le document de projet, d'apporter de propositions d'amélioration pour mieux résoudre les problèmes identifiés dans le contexte actuel du Sénégal.

## II. PRESENTATION DU PROJET

**Agence de coordination gouvernementale :** Ministère de l'Economie et des Finances.

Le contexte de formulation et de mise en œuvre du projet est marqué par :

- Un Taux de chômage élevé chez les jeunes (15-35ans) de 12,7 à 26,6% et chez les femmes de 40,4% en 2014 (ANSD) ;
- Un niveau de pauvreté important : 46,7% de la population est en deçà du seuil de pauvreté en 2011 (ANSD) ;
- Une dégradation inquiétante des ressources naturelles : 34% des terres sont dégradées (CSE, 2011); Fortes émissions de gaz à effet de serre(GES) ;
- Les recommandations de Rio+20 en faveur d'une transition vers une économie verte créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

C'est dans ce contexte, et en cohérence avec les deux axes prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE) que sont : (i) la Création d'opportunités pour le développement économique »; et, (ii) l'Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable», que le PACEV a été formulé par le gouvernement afin de promouvoir l'économie verte et orienter les activités productives durables vers la création d'emplois verts au Sénégal. Au total, la création de 10 000 emplois verts est prévue dont 4000 emplois directs et 6000 emplois indirects.

Pour atteindre cet objectif, le projet est structuré autour de 3 composantes :

#### **Composante 1: Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts.**

Il s'agit dans cette composante de développer cinq technologies « vertes » innovantes créatrices d'emplois durables dans le domaine des énergies renouvelables.

Les résultats intermédiaires attendus sont : (i) *Création d'une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de véhicules mobiles à panneaux solaires (300 emplois)*; (ii) *Création d'une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance triporteurs isothermes (300 emplois)*; (iii) *Création d'une filière semi-industrielle de dessalement d'eau de mer en eau potable sous énergie solaire dans les îles du Saloum (100 emplois)* (iv)*Création d'une filière d'équipements solaire pour les groupements de femmes pour l'utilisation des énergies solaires en milieu rural (200 emplois)*. (v) *Développement de la filière recyclage des lampes à économie d'énergie (400 emplois)*.

#### **Composante2 : Renforcement et consolidation des filières existantes.**

Cette composante porte sur la consolidation de quatre filières existantes créatrices d'emplois durables dans les domaines des déchets plastiques, de l'aquaculture, de la gestion des aires protégées et des produits forestiers non ligneux.

Les résultats intermédiaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante sont : (i) *Développement de la filière recyclage des déchets plastiques (100 emplois)*. (ii) *Renforcement des filières aquacole, pisciculture et ostréiculture à travers la mise en place de fermes piscicoles, de*

*Petites et Moyennes Entreprises aquacoles, et pour les GIE de femmes ostréicoles (500 emplois) (iii)  
Renforcement de la filière écotourisme à travers la mise en place de 5 campements éco touristiques  
(campements touristiques communautaires), la promotion de l'Eco surveillance (160 emplois) (iv)  
Création d'emplois de femmes au niveau de leur GPF pour augmenter la production agroalimentaire  
et la transformation des produits forestiers et ligneux et non ligneux (2000 emplois)*

### **Composante 3: Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts.**

L'effet recherché dans cette composante est l'appui et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des acteurs pour des emplois verts durables.

*Les résultats intermédiaires attendus dans la mise en œuvre de cette composante devront permettre :*  
*(i) Le renforcement des capacités des hommes et des femmes, surtout des jeunes, à réaliser des activités productives diversifiées et durables ; (ii) Le renforcement des capacités techniques opérationnelles et de gestion des éco-entrepreneurs ; (iii) Développement d'un système d'information sur le marché ; (iv) Le renforcement des capacités des centres incubateurs.*

#### **Zones d'intervention : (i)**

- Sur l'ensemble du territoire national ;
- Approche par zone éco-géographique (facteurs éco-climatiques et environnementaux) ;
- Un ciblage géographique fondé sur une cartographie de la vulnérabilité (seuil de pauvreté, taux de chômage...).

#### **Arrangements institutionnels :**

Le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont opté pour la modalité d'exécution dite « Exécution Nationale » (NIM).

La responsabilité entière de la mise en œuvre du programme est à la charge du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de l'Investissement) en sa qualité d'Agence gouvernementale de Coordination et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en tant qu'Agence Gouvernementale de Coopération, responsable de l'atteinte des résultats.

Le programme est en ancrage à la Direction des Financements Verts et du Partenariat du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui sera chargée de faciliter la coordination et le suivi en rapport avec partenaires de réalisation des différentes composantes sur la base des lettres d'accord établis à cet effet.

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la coordination de la mise en œuvre des activités. Elle a pour principales fonctions la gestion des moyens et l'animation des différentes composantes qui concourent à l'atteinte des résultats visés par le programme dans la limite des accords conclus

entre le Gouvernement et ses partenaires et compte tenu des plans de travail et des budgets approuvés par le Comité de Pilotage.

L'UGP sera composé du personnel suivant :

- Un coordonnateur national,
- Un (e) assistant (e),
- Un assistant administratif et financier.

L'UGP pourra s'adjoindre de ressources humaines supplémentaires en fonction du niveau de progression des ressources qui seront mobilisées.

En attendant le recrutement définitif de l'UGP, le projet sera géré par un Coordonnateur de Projet logé au sein de la DFVP et appuyé par le staff de la DFVP constituée par une note de service du Ministre de l'environnement et du Développement Durable. Le Coordonnateur sera recruté selon un processus compétitif et ouvert.

**Un Comité de Pilotage (COFIL)** sera mis en place. Sa mission, sa composition et son fonctionnement seront définis par un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

**Un Comité de Suivi technique** regroupant les partenaires clés va appuyer le COFIL dans la mise en œuvre du Projet. Il se réunira une fois tous les trois mois. Un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable fixera ses missions, sa composition et son fonctionnement.

#### **Financement:**

Budget total : 5 000 000 US\$

- PNUD TRAC : 1 000 000 US\$
- FEM : 1 000 000 US\$
- Gouvernement : 1 000 000 US\$

**A rechercher** :

2 000 000 US\$

### **III. CONCLUSIONS DES DISCUSSIONS/RECOMMANDATIONS**

Au terme des discussions, les différentes parties se sont accordées sur l'importance et la pertinence du projet dans un contexte de transition vers une économie verte et ont recommandé l'approbation et la signature du document sous réserve de la prise en compte des recommandations spécifiques indiquées ci-dessous. Ces amendements, une fois intégrés par la DFVP, seront validés par un comité ad hoc composé de de la Direction des Financements Verts et des Partenariats, la Direction de l'Investissement (DI), la Direction de la Planification(DP), le Ministère de l'Emploi des Jeunes (MEJ) le PAGE, RSE Sénégal et le PNUD.

**De façon spécifique**, le document et/ou l'exécution du projet devra prendre en compte, entre autres, les recommandations suivantes :

- Procéder à la micro-évaluation des capacités de la Direction des Financements Verts et des Partenariats (DFVP) ancrage institutionnel du programme ;
- Refléter dans la (i) page de garde les documents de politique nationale (PSE) et (ii) dans la partie « contexte » le document exploratoire sur l'économie verte ;
- Veiller à l'implication (i) en tant que partenaires de réalisations, de la Direction de l'Emploi, de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), du Programme Partenariat d'Action en faveur d'une Economie Verte (PAGE), du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, du Programme Micro-FEM (ii) de la Direction de la planification dans la mise en œuvre et en sa qualité de responsable de la conduite des évaluations à mi-parcours et finale ;
- Tirer avantage dans le ciblage, du registre unique et unifié de ciblage des ménages ;
- Sur les technologies innovantes :
  - inclure autant que possible le potentiel d'emplois susceptible d'être créés sur la base d'expériences éprouvées ;
  - Actualiser les données de la partie Gestion des déchets de lampes à économie d'énergie,
  - Réviser les données sur la production et/ou le prix de vente de la tonne de plastique,
- Procéder à une analyse des limites (écoulement essentiellement) liées à la mise en place des unités de valorisation des déchets plastiques ; réaliser des études de marché sur les nouvelles filières ; utiliser le réseau GERME dans le volet renforcement des capacités ;
- Prendre en compte dans la création des filières, les contraintes liées au cycle de vie du programme (5 ans) ;
- Mettre en évidence le rôle du secteur privé dans la création d'emplois ;
- Inclure au sein de l'UGP un chargé de suivi-évaluation si les ressources le permettent ;
- Inclure dans le document les TDR de l'UGP ;
- En ce qui concerne la mobilisation des ressources :
  - Associer les fonds miniers qui sont une source potentielle de mobilisation de ressources,
  - Prendre en compte la contribution potentielle de l'incubateur de Thiès qui est un projet structurant dans le cadre du projet du projet ITEV,
  - Solliciter la fenêtre Renforcement des Capacités du FEM,
  - Veiller à la mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et du FEM,
- Refléter dans le document les dispositions NIM.

**Rapporteur**

**Alioune B. KAERE, Team Leader Environnement/Changements Climatiques-PNUD**

**Président de Séance**

**Mathieu Ciowela, Directeur Pays-PNUD**

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS**